

## **Projet de Réforme sur la Protection de l'Enfance**

Je vous serais très reconnaissante de bien vouloir présenter mes excuses à l'assemblée ce 28 février. Absente du Montargois, je ne pourrai en effet participer au débat départemental sur la réforme de la protection de l'enfance.

Je tiens néanmoins et ceci correspond à vos attentes, à formuler quelques propositions qui me paraissent à la fois relever e l'évidence et s'avérer très difficile à mettre en place.

Consciente de l'obligation de réserve imposée à chacun, je ne suis toutefois pas la seule à déplorer le manque de collaboration entre les service de l'Aide sociale à l'enfance et les autres partenaires : sociaux, enseignants, psychologues, thérapeutes, etc..., dont certains signalements semblent parfois insuffisamment pris en considération. Sans multiplier les réunions, ne serait-il pas souhaitable d'associer lesdits partenaires aux séances de travail préalables aux prises de décisions ?

En outre, je me permets de préconiser une analyse plus globale de la situation de l'enfant en danger et, à deux niveaux :

→ examiner le parcours de l'enfant y compris depuis sa naissance, voire appréhender le contexte prénatal,

→ étudier sa place, son identité au sein de la cellule familiale,

et ce, sans faire des traumatismes subis de séquelles définitivement irrémédiables, afin d'éviter l'écueil de « l'étiquetage ». La résilience est possible : des exemples d'enfants ayant formidablement rebondi doivent nous inciter à nourrir de réels espoirs.